



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par l'École nationale des pompiers du Québec

Renseignements

Téléphone : 450 680-6800

Sans frais : 1 866 680-3677 (sans frais)

Site Web : www.ecoledespompiers.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96880-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

Message du directeur général	4
L'organisation en bref	5
Mission	5
Vision	5
Valeurs	5
Quelques données clés en matière de développement durable	6
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	7
Contexte interne	8
Contexte externe	9
Plan d'action de développement durable	10
Action 1 : Favoriser la diversité dans la profession des pompiers	10
Action 2 : Évaluer la durabilité des interventions	11
Tableau synoptique	12
Objectifs de développement durable des Nations Unies	13

Message du directeur général



C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD 2023-2028) de l'École nationale des pompiers du Québec. En phase avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, ce document fait état des mesures mises en œuvre par l'École afin de favoriser le développement durable dans ses secteurs d'activité, et représente sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Il traduit également l'engagement ainsi que la détermination de l'École à jouer un rôle de premier plan dans la promotion des pratiques responsables et à répondre aux attentes de participation établies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Il représente enfin la contribution de l'École aux efforts déployés par l'ensemble des ministères et organismes publics pour bâtir un avenir plus durable.

Le PADD 2023-2028 de l'École s'inscrit dans la continuité des actions qu'elle mène quotidiennement en matière de gestion de matières recyclables et de promotion de pratiques responsables. Il démontre sa volonté de poser des gestes concrets, en tenant compte de ses capacités organisationnelles, afin d'agir de manière durable et de diminuer ainsi son empreinte sur l'environnement.

Au cours des cinq prochaines années, la direction et tous les employés de l'École ne ménageront aucun effort afin de réaliser les actions prévues.

Le directeur général,
Stephen Valade

L'organisation en bref

L'École est un organisme gouvernemental relevant du ministère de la Sécurité publique. Elle est administrée par un conseil d'administration formé de 13 administrateurs nommés par le gouvernement.

Dès sa création, l'École a été conçue comme une organisation décentralisée fonctionnant en réseau, ce qui a une incidence directe sur ses processus de gouvernance. En ce sens, l'École réalise la majeure partie de ses activités en collaboration avec des acteurs présents sur l'ensemble du territoire québécois : villes, municipalités, municipalités régionales de comté (MRC), etc.

D'une part, l'École agit à titre d'organisation de formation offrant un ensemble de programmes prévus par la réglementation provinciale. D'autre part, elle est désignée par la Loi comme l'autorité compétente en matière de qualification professionnelle en sécurité incendie. Ainsi, elle intervient en amont du processus de qualification professionnelle en concevant des programmes de formation, et en aval comme organisme régulateur du métier par l'entremise d'examens des compétences.

Mission

Instituée en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), l'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers, des pompières et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

Cette mission se réalise principalement en fonction des obligations et des conditions fixées par le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

Vision

Être une référence incontournable en ce qui concerne la formation qualifiante des pompières et pompiers du Québec.

Valeurs

L'École accomplit sa mission dans le respect de ses valeurs fondamentales : la rigueur, la disponibilité et le professionnalisme.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
12	Employés permanents à temps plein
9 instructeurs-chefs et 59 examinateurs	Employés à temps partiel qui travaillent en région et coordonnent l'offre de formation de l'École de façon à couvrir l'ensemble du territoire
350	Instructeurs (employés des villes, municipalités, MRC, centres de services scolaires, établissements collégiaux et privés) accrédités par l'École pour couvrir les besoins de formation dans toute la province
100	Gestionnaires de formation (villes, municipalités, MRC, centres de services scolaires, établissements collégiaux et privés) désignés par l'École pour couvrir les besoins de formation dans toutes les régions du Québec
20 396	Pompières et pompiers au Québec
2 816 902 \$	Charges
2 636 960 \$	Revenus
6 153	Nouvelles inscriptions aux programmes et activités de formation au 30 juin 2023
6 234	Certificats émis au 30 juin 2023

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2023-2028	Offrir des formations en ligne asynchrones pour les personnes qui ont déjà suivi un programme de formation en sécurité incendie	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement 5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

Contexte interne

L'École conçoit des programmes de formation de base et de perfectionnement ainsi que du matériel pédagogique pour les pompiers et pour les officiers des services de sécurité incendie municipaux.

L'École mise sur une formation offerte à proximité des élèves de préférence à un déplacement de ceux-ci vers un centre de formation. La constitution d'un réseau, par la signature d'ententes de diffusion des formations, est le modèle préconisé.

Les activités de formation de l'École sont donc réalisées par près de 100 gestionnaires de formation, dont des municipalités, des MRC, des centres de services scolaires ainsi que des établissements collégiaux et privés. Ainsi, les pompiers peuvent suivre la formation dans leur municipalité en utilisant leur équipement.

Aussi, l'École met à la disposition des divers intervenants en sécurité incendie des technologies de l'information leur permettant d'accéder plus rapidement et à un moindre coût à la formation, au perfectionnement et à la qualification professionnelle.

Par l'entremise de son Plan stratégique 2023-2027 et de son Plan d'action de développement durable 2023-2028, l'École s'engage ainsi à faire sa juste part pour une transition vers un Québec prospère et responsable.

Contexte externe

Le modèle ainsi que le contexte d'affaires dans lequel l'École évolue sont des facteurs externes importants qui ont une influence directe sur ses activités et sur les actions qu'elle pose en matière de développement durable.

Rappelons que l'École travaille en collaboration avec des partenaires répartis sur l'ensemble du territoire québécois et avec lesquels elle conclut des ententes de service pour la diffusion des programmes de formation disponibles. Elle favorise la participation de ces gestionnaires régionaux à la réalisation de sa mission afin de s'assurer que les actions mises de l'avant sont en harmonie avec la vision régionale.

L'École participe ainsi activement à la lutte contre les changements climatiques en faisant en sorte de minimiser, dans la mesure du possible, l'empreinte carbone de ses activités.

Enfin, l'École rédige, administre et supervise les examens de qualification professionnelle et délivre des certificats qui, dans plusieurs des cas, portent les sceaux de l'International Fire Service Accreditation Congress (IFSAC) et du ProBoard. Ces deux organismes non gouvernementaux et indépendants de l'École assurent, par des audits réguliers d'assurance qualité, son impartialité dans ses processus de qualification professionnelle.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Favoriser la diversité dans la profession des pompiers



Le milieu de la sécurité incendie est historiquement dominé par les hommes, avec une sous-représentation notable des femmes ainsi que des membres des Premières Nations et des Inuits.

Cette action vise donc à favoriser l'accès des femmes et des membres des Premières Nations et les Inuits aux programmes offerts par l'École. Au cours des cinq prochaines années couvertes par le PADD 2023-2028, des mesures ciblées visant à faciliter cet accès seront graduellement mises en place.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3.	1.1. Proportion de femmes et membres des Premières Nations et Inuits inscrits annuellement aux cours et programmes de formation offerts – Mesure de départ non disponible	2 %	2,5 %	3 %	3,5 %	5 %

Action 2 : Évaluer la durabilité des interventions



La conception des programmes éducatifs propres à l'École fait partie de sa mission. Afin d'évaluer la durabilité des interventions, l'École mettra en place un processus d'identification des interventions structurantes en 2023-2024, et procédera à l'évaluation de leur durabilité et à la compilation des données au cours des années subséquentes.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1.	2.1. Proportion annuelle des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité – Mesure de départ non disponible	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3.	1. Favoriser la diversité dans la profession des pompiers	1.1. Proportion de femmes et membres des Premières Nations et Inuits inscrits annuellement aux cours et programmes de formation offerts – Mesure de départ non disponible	2 %	2,5 %	3 %	3,5 %	5 %
5.1.1.	2. Évaluer la durabilité des interventions	2.1. Proportion annuelle des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité – Mesure de départ non disponible	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.

L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.



Pour plus de renseignements sur les objectifs de développement durable 2030 et leurs cibles, veuillez consulter le : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr>.

